

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2014**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme ROUYEZ, M. PEDRON, M. BARAT, Mme COUAPPEL, M. TONNEAU, M. MALECOT - Adjoints ; M. AMIOT, M. REHEL, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme EGAUX, Mme MORADEL, M. POULAIN, Mme LAVERDUNT, Mme FRONTEAU, M. LEPORT, M. MERCIER, Mme HUCHET, M. CHALIGNE, Mme HERY, M. LEROY, Mme GRACE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN), M. COADIC (représenté par M. TONNEAU), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme FRONTEAU), M. BREGAINT (représenté par Mme EGAUX).

Avant de débiter la séance, M. le Maire demande à l'Assemblée de marquer un temps de silence en mémoire d'Hervé GOURDEL, victime de la barbarie perpétuée par un groupe de terroristes, et en mémoire de toutes les victimes innocentes assassinées au nom d'idéologies obscurantistes.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 22 août 2014 :
Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1. Budget Général : Décision Modificative n° 4.

Dépenses d'investissement (en €)	
910 - Aménagement de la rue de Paris	20 000
911 - Création d'un terrain synthétique	20 000
912 - Etude signalétique et R.L.P (Règlement Local de Publicité)	20 000
TOTAL D.M 4	60 000
Recettes d'investissement	
16 - Emprunts (écritures d'équilibre)	60 000

Le Conseil Municipal **décide** les ouvertures de crédits en section d'investissement du Budget Général 2014, telles que présentées ci-avant et qui constituent la D.M 4.

Résultats du vote : 23 voix pour ; 6 voix contre (Mmes Huchet, Hery et Grace ; MM. Mercier, Chaligné et Leroy).

2. Passation d'une convention de servitude avec E.R.D.F pour l'installation d'une ligne souterraine.

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à signer la convention passée avec E.R.D.F pour le passage d'une ligne basse tension en réseau souterrain sous la chaussée de la rue des Tendières.

3. Ecole publique : crédits de fonctionnement pédagogique complémentaires suite à l'ouverture d'une classe.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'école Louise Michel un complément de crédits de fonctionnement pédagogique d'un montant de 1 000 € suite à l'ouverture d'une classe de C.M 1 à la rentrée de septembre.

4. Aide à l'encadrement des associations sportives : répartition de l'enveloppe 2014/2015.

Le Conseil Municipal :
- **décide** d'octroyer les aides financières suivantes au titre du soutien à l'encadrement des clubs sportifs au titre de l'année 2014/2015 :

E.S.D	12 750 €
Basket Club	2 967 €
Hand Ball Club	5 737 €
Judo Club	4 760 €
Roller Club	4 577 €
Petits Dragons (karaté)	2 973 €
Tennis Club Dolois	2 811 €
J.A Saint Malo - section escrime Dol	1 825 €

Résultats du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (Mmes Huchet, Hery et Grace ; MM. Mercier, Chaligné et Leroy).

- **précise** que les aides ne seront versées qu'au vu de justificatifs de dépenses (factures de prestations ou bulletins de salaire).
- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

5. Eco-quartier de Maboué : acquisition d'une parcelle de terrain par voie d'expropriation pour l'aménagement futur d'une voie d'accès.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation de l'éco-quartier de Maboué selon la procédure de Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté), éco-quartier s'étendant sur 8 ha au Sud du lotissement du Hameau du Cocherel.

Compte tenu de la configuration topographique du terrain, il conviendra de débiter la viabilisation bien entendu par le point bas, c'est-à-dire le Nord du futur éco-quartier en prolongement du Hameau du Cocherel. Cela suppose la création d'une voie de desserte, préalable, indispensable, depuis la route de Bonnemain.

L'assiette de cette voie est située sur une propriété privée.

Des négociations pour l'acquisition de ces terrains sont en cours depuis plusieurs mois.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu de l'état d'avancement du dossier Z.A.C, M. le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'acquisition de cette bande de terrain par voie d'expropriation, l'intérêt général et l'utilité publique étant avérés.

Si un accord amiable venait à arriver, cette procédure serait bien sûr arrêtée.

Le Conseil Municipal :

- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment les articles L.11-1 et R.11-3 ;
- Vu le projet d'aménagement de la Z.A.C de Maboué, futur éco-quartier ;
- Considérant que ce projet d'aménagement répond à un besoin réel et d'intérêt général ;
- **sollicite** auprès de M. le Préfet d'Ille et Vilaine de déclarer ce projet d'utilité publique.
Résultats du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (Mmes Huchet, Hery et Grace ; MM. Mercier, Chaligné et Leroy).
- **autorise** M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, en particulier la constitution du dossier d'expropriation et du dossier d'enquête parcellaire.

6. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Services Techniques :

Transformation de 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Service culturel :

Passage d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non-complet de 50 % à un temps non complet de 80 %.

Autre service :

Passage d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet 30/35ème à un temps complet.

Le Conseil Municipal :

- **valide** à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs du personnel communal telles que présentées ci-avant.

7. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Marché de travaux : rénovation – extension de l'école publique :

Avenant n° 6 : lot 9 – Electricité - Entreprise MASSELIN-LETOURNEUR de Ponts (50) :

Montant initial du marché : 42 707,38 € H.T

Montant des avenants passés : 5 962,51 € H.T

Montant de l'avenant : 603,88 € H.T

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette information.

Pour affichage le 30 septembre 2014.